

COMMUNIQUE DE PRESSE

Réduction du risque alcool : l'ANPAA récompensée pour un projet expérimental mené en partenariat avec Emmaüs Solidarité

Jeudi 24 mai, l'ANPAA s'est vue remettre le label « Droits des usagers de la santé 2018 » pour son [projet expérimental de réduction des risques liés à l'alcool](#) au sein d'un centre d'hébergement géré par Emmaüs Solidarité. Une belle reconnaissance pour ce projet qui a rapidement montré son efficacité : réduction des nuisances, apaisement du climat collectif et amélioration de l'accompagnement des personnes en difficultés vers les soins.

Initié en 2015, ce projet construit autour d'une « autorisation encadrée de consommation » vise à favoriser la réduction des risques liés à l'alcool dans le centre d'hébergement Emmaüs Solidarité - Georges Dunand qui accueille des personnes en situation de précarité. L'objectif est de renouer le dialogue entre l'équipe de professionnels et les résidents en supprimant un tabou qui fait souvent obstacle à la prise en considération du problème, de réduire les risques et d'accompagner vers les soins si nécessaire.

L'ANPAA et Emmaüs Solidarité sont partis du constat suivant : l'alcool est presque systématiquement interdit par les règlements intérieurs des centres d'hébergement à des fins de régulation du climat social et de prévention des incidents. Or généralement, les conséquences de cette interdiction sont préjudiciables : consommations massives et visibles sur l'espace public, expulsion des personnes les plus dépendantes, alcoolisation massive avant l'entrée dans la structure, troubles du voisinage ou encore violences physiques et verbales. Comme l'indiquait un résident, « *comme l'alcool n'est pas autorisé, je le cache car je ne veux pas perdre ma place.* »

Ce projet¹ a, dans un premier temps, suscité certaines réticences de la part des professionnels mais aussi de certains résidents : « *Si l'alcool était autorisé, ce serait ingérable et chacun n'en ferait qu'à sa tête* ». Un professionnel fait part de ses craintes : « *Quand on se prépare à faire la nuit, on angoisse. De leur côté, les résidents sont pareils, ils angoissent en se disant comment le travailleur social va m'accueillir ce soir, en fonction de l'état dans lequel je vais rentrer.* » Prenant en compte ces réticences, ce projet s'est construit en associant professionnels et résidents et « *s'est appuyé sur la valorisation et le renforcement des compétences de tous.* »

En définissant de nouveaux modes de fonctionnement et de gestion de la question alcool, l'objectif est donc de donner aux résidents les moyens de consommer différemment et de renforcer leur accès à la santé, notamment par une information adaptée. L'autorisation de consommer de l'alcool dans les parties privatives a ainsi été inscrite dans le règlement intérieur du centre d'hébergement. Vecteur de reconstruction individuelle et de réinsertion sociale, le projet a également un impact sur les professionnels du centre, souvent démunis pour gérer les problèmes liés aux addictions et à l'alcool. Ce projet, comprenant un volet formation, leur a permis de renforcer leurs capacités à accompagner les résidents.

Au terme de sa première phase d'expérimentation, le bilan se révèle donc extrêmement positif avec un impact non seulement sur la santé des résidents, mais aussi sur leur bien-être social. Autoriser les

¹ Financé à hauteur de 40 000 euros sur 2 ans par la Mission métropolitaine de prévention des conduites à risques, l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France et la MILDECA Ile-de-France



résidents qui le souhaitent à consommer de l'alcool dans leurs chambres a permis : une baisse du sentiment de honte, un dialogue renoué avec les professionnels, une diminution du déni, la (re)création du sentiment d'appartenance à un groupe et la remobilisation des professionnels sur des projets collectifs. Résidents et professionnels approuvent aujourd'hui à l'unanimité ce projet et souhaitent voir maintenue l'autorisation encadrée de consommation.

Paroles de résidents

« Les gars se tiennent bien. Ça m'a étonné parce que j'étais inquiet. Je m'attendais à voir plusieurs personnes picoler. En fin de compte, si c'est respecté, je trouve que c'est une bonne idée, même pour moi qui suis un ancien alcoolique. »

« Quand même, depuis un an, on parle plus facilement de l'alcool. »

Paroles de professionnels

« Il y a moins de conflits pendant les activités. On fait plus d'activités, on est plus posés, on a plus de temps car il y a moins d'incidents liés à l'alcool. »

« Je suis tout à fait favorable à l'autorisation car ça permet de les protéger, ils peuvent boire tranquillement donc il y a moins d'alcoolisations importantes. »

« Pour certains résidents, il n'y a pas eu vraiment de changement. Quoique, avant quand ils rentraient, ils ne pouvaient même pas parler. Maintenant, quand ils rentrent bourrés, ils me demandent à manger ».

Contact presse :

Pôle Communication & Plaidoyer

01 42 33 52 89 / 01 42 33 74 86

comm@anpaa.asso.fr

A propos de l'Association nationale de prévention en alcoologie et addictologie (ANPAA)

L'ANPAA est un acteur majeur du secteur français de l'addictologie avec plus de 90 établissements et équipes de prévention, de soins et d'accompagnement dans 72 départements et à l'île de la Réunion. Son domaine d'action couvre l'ensemble des produits, activités et conduites addictives : usage, usage détourné et mésusage d'alcool, tabac, drogues illicites et médicaments psychotropes, pratiques de jeu excessif et autres addictions sans produit.

En 2017, l'ANPAA Paris a mené des actions de prévention auprès de 500 personnes en situation de précarité. L'ANPAA Paris et Emmaüs Solidarité travaillent de concert depuis 2010 dans le cadre d'un partenariat conventionné qui prévoit chaque année : formations, échanges de pratiques et ateliers auprès des publics.

A propos du label « Droits des usagers de la santé 2018 »

Organisée par la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie et l'ARS Ile-de-France, la remise des labels s'est tenue le 24 mai à Saint-Mandé (94) en présence des équipes projets, partenaires et usagers. Au total, plus de 180 initiatives ont été soumises à la labellisation par les agences régionales de santé en 2018, dont [75 ont été labellisées](#) dans 13 régions sur 17 ayant participé.